

ACTU

Assemblée générale. La mise en place de la Randocarte à l'ordre du jour



La Fédération française de randonnée de l'Aveyron organise non pas une mais deux assemblées générales, aujourd'hui, à Olemps. La première, extraordinaire, entraîne une modification de premier plan en termes de statut et de règlement intérieur. À l'issue des échanges prévus aujourd'hui au 7-77, les membres du comité départemental devraient instaurer la mise en place de la Randocarte pour les randonneurs solitaires. Le sésame, déjà établi au niveau national, remplace la fameuse licence comité, qui nécessitait l'adhésion à une des 64 sections locales. Comme nouveautés, il octroie la possibilité à qui le souhaite de participer et de voter au cours des futures assemblées générales. Les prochains titulaires de cette carte pourront, s'ils le désirent, s'investir dans l'entretien des chemins, que les

sentiers soient inscrits comme grande randonnée ou simplement chemin de pays.